

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020**

**ELUS**

**1.- Règlement intérieur de conseil municipal**

M. le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation qui fixe notamment :

- les modalités d'organisation du conseil municipal ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le conseil municipal :

-**ADOpte** ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**2.- Election des délégués au sein du SIEA**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du nouveau conseil municipal du 26 mai 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants et deux suppléants (double du nombre de titulaires) de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (S.I.E.A.),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Jean-Paul PERRAUD : 18 voix (dix-huit voix), délégué titulaire
- Jean-Marc BONZI : 17 voix (dix-sept voix), délégué suppléant
- Gérald FAYOLLE : 17 voix (dix-sept voix), délégué suppléant

**3. Election des délégués au sein du SEP BDS**

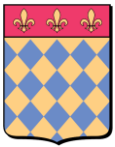
Vu les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du nouveau conseil municipal du 26 mai 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (S.E.P. B.D.S.),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Christian COUDURIER : 18 voix (dix-huit voix), délégué titulaire
- Fabrice DUPONT : 18 voix (dix-huit voix), délégué suppléant



#### **4.- Composition du CCAS et élection des représentants**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc.). Un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (CASF, art. L 123-6).

Le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal :

-**FIXE** à **14** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

*Vote : « pour » à l'unanimité*

La moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 18 voix (dix-huit voix) :

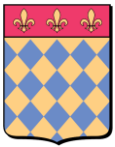
- Nadia GUEYRARD
- Muriel PERETTE
- Laëtitia PETIT
- Jean-Paul PRYBILSKI
- Corinne DUPLAND
- Nathalie FOURNIER
- Fabrice CHAMPION

#### **5.- Désignation des représentants de la commune au comité consultatif des Sapeurs-Pompiers volontaires**

Dans le cadre de la représentation du Comité Consultatif Communal de Sapeurs-Pompiers Volontaires, il est nécessaire de désigner des représentants de la commune parmi les membres du conseil municipal n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire, en nombre égal aux représentants élus par les pompiers, soit 4 représentants.

Sont désignés, à l'unanimité :

- Christian COUDURIER
- Nadia GUEYRARD
- Magalie BORREY
- Laëtitia PETIT



## **6.- Composition de la commission d'appel d'offres**

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- membres titulaires : Jean-Paul PERRAUD, Alain MALLET, Sandrine DEVENS
- membres suppléants : Muriel PERETTE, Jean-Paul PRYBILSKI, David JACQUEMOUD

## **7.- Composition des commissions communales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Le conseil municipal :

-**DECIDE** de créer les sept commissions communales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

### **FINANCES - BUDGET**

**1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Muriel PERETTE**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Christian COUDURIER**

**Membres :** Jean-Paul PERRAUD – Nadia GUEYRARD – Gérald FAYOLLE – Alain MALLET – Noémie LAS – Emilie BERTHOLON – Nathalie FOURNIER – Magalie BORREY

**Membre nommée :** Mariannick MATHON

### **TRAVAUX**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Paul PERRAUD**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Jean-Marc BONZI**

**Membres :** Sandrine DEVENS – Jean-Paul PRYBILSKI – Gérald FAYOLLE – Christian COUDURIER – Fabrice CHAMPION

**Membre nommé :** Michel NUGUET

### **AFFAIRES SCOLAIRES – SOCIALES – JEUNESSE**

**1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Nadia GUEYRARD**

**2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Magalie BORREY**

**Membres :** Laëtitia PETIT – Noémie LAS – Corinne DUPLAND – Emilie BERTHOLON – Nathalie FOURNIER – Muriel PERETTE –

Jean-Paul PERRAUD

**Membre nommé :** Françoise MOISSON – Maryline DUTANG – Marie-Ange BOURG

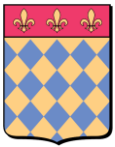
### **ASSOCIATIONS, SPORTS ET LOISIRS**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Christian COUDURIER**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Fabrice DUPONT**

**Membres :** Corinne DUPLAND – Nadia GUEYRARD – Jean-Paul PRYBILSKI

**Membres nommés :** Marie-Christine THEVENET – Benoit BOISSON – Didier MARLIERE



**INFORMATION – ANIMATION - COMMUNICATION – PROMOTION DE LA COMMUNE**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Paul PERRAUD**

**2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Emilie BERTHOLON**

**Membres :** Laëtitia PETIT – Jean-Marc BONZI – Fabrice DUPONT – Corinne DUPLAND – Nadia GUEYRARD – Nathalie FOURNIER – Muriel PERETTE – Jean-Paul PRYBILSKI – Magalie BORREY

**Membre nommé :** Benoit BOISSON

**P.L.U. - URBANISME – CADRE DE VIE**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Gérald FAYOLLE**

**2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Sandrine DEVENS**

**Membres :** Jean-Paul PERRAUD – Jean-Marc BONZI – Alain MALLET – David JACQUEMOUD – Fabrice CHAMPION – Laëtitia PETIT – Nathalie FOURNIER

**VOIRIE**

**1<sup>er</sup> Vice-président : Alain MALLET**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : David JACQUEMOUD**

**Membres :** Sandrine DEVENS – Gérald FAYOLLE – Fabrice CHAMPION

**Membres nommés :** Hervé BOUILLET – Jérémy CHAGNEUX – Benoit PERCET – Alexandre GIVRE – Sébastien PETIT – Dorian BRUN

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**DIVERS**

**8.- Questions diverses**

**CCDSV** : La communauté de communes demande au conseil municipal de proposer de 1 à 2 conseillers municipaux ou communautaires de la commune pour la désignation ou l'élection des commissions thématiques et des délégués de la CCDSV qui se tiendra lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal procède à la désignation de ces membres :

**Commissions communautaires :**

Commission Economie : Muriel PERETTE – Alain MALLET

Commission Aménagement, logement mobilités durables : Gérald FAYOLLE – Sandrine DEVENS

Commission Environnement, PCAET, gestion des déchets et aires des gens du voyage : Jean-Marc BONZI – Alain MALLET

Commission Culture, tourisme et patrimoine, voie bleue : Nadia GUEYRARD – Emilie BERTHOLON

Commission Finances et ressources humaines : Emilie BERTHOLON – Nathalie FOURNIER

Commission Sport à l'échelle intercommunale : Fabrice DUPONT – Christian COUDURIER

Commission Action sociale, petite enfance et insertion : Laetitia PETIT – Muriel PERETTE

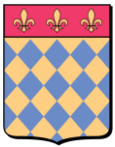
Commission Assainissement et GEMAPI : Gérald FAYOLLE – Fabrice CHAMPION

**SCOT** (Schéma de COhérence Territoriale) : Jean-Paul PERRAUD (titulaire) – Jean-Marc BONZI (suppléant)

**CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : David POMMIER (titulaire) – Jean-Paul PRYBILSKI (suppléant)

**CIID** (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : Alain MALLET (titulaire) – Christian COUDURIER (suppléant)

**PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) : Jean-Paul PERRAUD



**CCDSV** : Emilie BERTHOLON rapporte l'installation du nouveau conseil communautaire qui s'est déroulé le lundi 08 juin 2020.

M. Marc PECHOUX, Maire de TREVoux a été élu Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

12 Vice-Présidents ont été élus par la suite.

M. David POMMIER a été élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la GEMAPI, du Syndicat Hydraulique et de l'Agriculture.

Le conseil municipal le félicite pour cette élection.

**École** : Le dernier conseil d'école se tiendra le 30 juin à la Salle des Fêtes. La nouvelle commission scolaire sera convoquée.

Le retour progressif des élèves à l'école se passe très bien. Les consignes sanitaires sont respectées par les enfants. Depuis le lundi 08 juin, les élèves de la grande section de maternelle sont accueillis.

Une date sera fixée par Mme la Directrice pour que les élèves de la petite et moyenne section de maternelle puissent venir récupérer leurs affaires avant les vacances d'été.

Deux ou trois demi-journées seront organisées pour la visite de l'école par les enfants de 3 ans qui feront leur 1<sup>ère</sup> rentrée en septembre 2020.

**Commémoration du 13 juin** : La cérémonie du 13 juin en hommage aux fusillés de Boye se déroulera, cette année en raison de la crise sanitaire, en comité restreint composé uniquement de 5 élus et de quelques membres des familles. Pas de cérémonie religieuse, uniquement des dépôts de gerbes.

**Associations** : Un mail a été adressé lundi 08 juin à l'ensemble des associations de Villeneuve pour la reprise progressive des activités. Seuls les sports individuels peuvent reprendre en respectant les gestes barrières dans la salle des sports et les terrains extérieurs. Pour les associations qui le peuvent, M. le Maire les a autorisés à dispenser leurs cours en extérieur sur l'espace vert à côté du terrain de tennis dans la limite de 10 participants.

**Agence postale communale** : M. le Maire demande l'avis des conseillers sur l'utilité de l'agence postale. Le point sera soumis à discussion lors d'un prochain conseil.

**Eclairage public** : Jean-Marc BONZI souhaite qu'une étude soit lancée afin de connaître l'état des lieux et le coût actuel de l'ensemble de l'éclairage public de la commune. Une délibération sera proposée au conseil municipal en fin d'année 2020.

**Végétation** : Des haies non taillées couvrent des panneaux de signalisation, route de Savigneux. Il est demandé l'intervention de M. le Maire.

Il est également évoqué par l'assemblée, la dangerosité de la sortie de la rue de Vaize et de l'ensemble des propriétés sur la RD 936, route de Villefranche à cause de la végétation plantée lors du réaménagement du cœur du village.

**Sporting Club des milles étangs** : L'association sollicite le conseil municipal pour un soutien de leur club au niveau intercommunal et souhaite une intégration dans les listes d'associations communales et une participation au forum. Le dossier sera confié à la commission Sport qui l'étudiera.

Une fois la séance levée, M. le Maire a le plaisir d'accueillir Mme la Sénatrice, Sylvie GOY-CHAVENT qui intervient devant tous les nouveaux conseils municipaux.

Villeneuve,  
Le 10 juin 2020

**Le Maire**  
**David POMMIER**